

FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural)

Article 13 et annexe III du règlement d'exécution (UE) N° 808/2014 de la commission

[Règlement exécution UE-808-2014](#)

Pour quel projet ?	Que dois-je faire ?
Pour tous les projets	<ul style="list-style-type: none">Sur tout document ou support de communication relatif à votre projet apposez le drapeau Européen (la couleur est utilisée chaque fois que cela est possible et une version monochrome ne peut être utilisée que dans les cas justifiés) avec la mention "UNION EUROPÉENNE" et ajoutez le texte suivant: "Fonds européen agricole pour le développement rural: l'Europe investit dans les zones rurales"  <p>Logos de l'Union européenne (logo UE.jpg)</p> <ul style="list-style-type: none">Charte graphique du drapeau européen (site europa.eu)Ajoutez le logo de leader, pour les actions et mesures financées par Leader:  <p>Logo Leader (Logo-LEADER-couleur.jpg)</p> <p>L'emblème de l'Union est toujours clairement visible et placé bien en évidence. Son emplacement et sa taille sont adaptés à la taille du matériel ou du document utilisé. L'obligation de mentionner le Fonds ne s'applique pas aux petits objets promotionnels.</p> <ul style="list-style-type: none">Sur l'éventuel site web, insérez une description succincte de l'opération, en rapport avec le niveau de soutien, de sa finalité et de ses résultats mettant en lumière le soutien financier apporté par l'Union européenne. Sur le site, le logo est affiché en couleur. L'emblème et la mention de l'Union sont visibles dès l'arrivée sur le site dans la zone d'affichage d'un dispositif numérique, sans que l'utilisateur doive faire défiler la page et ajoutez un hyperlien vers le site web de la Commission relatif au Feader

	<ul style="list-style-type: none"> • Affichez, grâce à des supports appropriés (autocollants, affiches, banderoles, drapeaux...) la participation européenne au financement de votre projet
de 10 000 à 49 999 € d'aide publique	<ul style="list-style-type: none"> • Apposez une affiche présentant des informations sur le projet (dimension minimale: A3), dont le soutien financier octroyé par l'Union, en un lieu aisément visible par le public, tel que l'entrée d'un bâtiment
de 50 000 € à 500 000 € d'aide publique	<ul style="list-style-type: none"> • Apposez une plaque explicative présentant des informations sur le projet et indiquant le soutien financier obtenu de l'Union européenne. Ces mentions doivent occuper au moins 25% de la surface de la plaque.
+ de 500 000 € d'aide publique	<ul style="list-style-type: none"> • Apposez un panneau de taille importante présentant des informations sur le projet et indiquant le soutien financier obtenu de l'Union européenne. Ces mentions doivent occuper au moins 25% de la surface du panneau.